

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

Avis du Groupe de Travail «FLORE-CBN» du 18/12/2020

Avis sur le PNA en faveur de l'Estrée de Saint-Pierre (*Polygala antillensis* Chodat 1893) 2021-2025



Saisine du GT Flore-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-CBN du CNPN de se prononcer sur le Plan national d'actions (PNA) 2021-2025 en faveur de l'Estrée de Saint Pierre, rédigé par le Conservatoire botanique national (CBN) de Martinique. Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT Flore-CBN du CNPN.

Documents examinés

Ferlay B. et Viscardi G., 2020. Plan national d'actions en faveur de l'Estrée de Saint Pierre. Conservatoire botanique national de Martinique, 81 p.

Présentation PowerPoint en visioconférence le 18 décembre 2020.

Présentation

L'Estrée de Saint Pierre (*Polygala antillensis* Chodat 1893) est un chaméphyte de la famille des Polygalaceae, endémique de l'île de la Martinique.

Peu d'informations sont disponibles sur cette espèce avant l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Actuellement, cette espèce est considérée comme étant « *en danger critique d'extinction* » [CR] selon le livre rouge des plantes menacées aux Antilles françaises. Elle figure également sur la liste régionale de Martinique des espèces protégées par arrêté ministériel en date du 26 décembre 1988.

L'Estrée de Saint Pierre n'est connue que d'une seule station depuis 1902 sur un Morne à l'est de la ville de Saint Pierre. Elle se développe dans un habitat mésophile, à une altitude de 100 m, sur un bord de route entouré de falaises et de végétations. Si l'éruption de 1902 de la montagne Pelée est une des principales causes de la raréfaction, voire de l'extinction de l'espèce, la gestion des bords de route a fortement impacté la dernière station. En 2007, dernière année d'observation de ce taxon, il ne subsistait qu'un unique pied.

Analyse

Le document n'est pas à jour d'un point de vue systématique et taxonomique. *Polygala antillensis* Chodat appartient au genre monophylétique *Hebecarpa* (Chodat) J.R.Abbott, phylogénétiquement bien circonscrit (Abbott 2011, Abbott & Pastore 2015, Mota *et al.* 2019). La reconnaissance de cette espèce endémique de la Martinique au sein du genre *Hebecarpa* demeure incertaine (Abbott & Pastore 2015) et requiert de nouvelles investigations. *Polygala antillensis* a été tantôt mis en synonymie d'*Hebecarpa americana* (Mill.) J.R.I.Wood & S.Beck (Bernardi 2000), tantôt rapproché d'*Hebecarpa costaricensis* (Chodat) J.R.Abbott & J.F.B.Pastore (qui inclut déjà l'espèce endémique de Sainte-Lucie, proche de celle de la Martinique, *Polygala sanctae-luciae* Chodat).

Une des premières actions de ce PNA serait de vérifier la valeur taxonomique de « *Polygala antillensis* » et de statuer sur son originalité phylogénétique en collaborant avec les spécialistes du genre *Hebecarpa* : J.F.B. Pastore (Universidade Federal de Santa Catarina, Brésil) et J.R. Abbott (University of Arkansas / University of Florida). Cette action est bien prévue (Tableau 3, action n° 11) mais en priorité 2. Il faut la passer en priorité 1.

Le bilan stationnel contemporain se réduit à une unique station découverte en 1977 dont un dernier pied a été observé en 2007. Non revue depuis, l'espèce ne semble plus exister dans la nature.

Elle ne fait l'objet pour l'instant que d'un programme de conservation *ex-situ*, sous la forme de culture en serre et de banques de semences conservées par les CBN de Brest et de Martinique.

Depuis de nombreuses années (années 1990 à Brest), les CBN de Martinique et de Brest cultivent la plante qui germe facilement et pousse bien. La germination et l'itinéraire technique de culture semblent maîtrisés tant en Martinique qu'à Brest. La multiplication végétative *in vitro* a été testée par le CBN de Brest, mais les résultats ont été peu concluants ; de fait, cette méthode présente peu d'intérêt puisque l'espèce se multiplie facilement par semis.

Dans un premier temps, les échanges et la coopération entre les CBN de Brest et de Martinique devront se poursuivre. Mais le fait que le stock mondial de semences ne soit conservé que dans seulement 2 CBN pose un problème de sûreté et de responsabilité conservatoire. Il faudrait pouvoir multiplier le stock de semences grâce aux cultures du CBN de Martinique et trouver d'autres organismes susceptibles de conserver des lots, voire également produire des individus. La viabilité des semences est d'au moins 20 ans au congélateur à -20 °C, ce qui donne une bonne marge de gestion du stock de semences.

L'espèce n'existe plus dans la nature et sa seule station connue correspond à un complexe de végétations secondaires proche d'une route dont on ne dispose d'aucun descriptif précis (écologie, végétation, paysage). Avant d'envisager toute réintroduction (ou introduction), il faudrait améliorer les connaissances sur l'habitat potentiel de l'espèce, sa position physiographique possible au sein du complexe secondaire d'habitats de la station originelle, en étudiant notamment les données écologiques d'espèces proches du genre *Hebecarpa* dans l'arc des Caraïbes. En effet, bon nombre d'*Hebecarpa*, ainsi que d'autres Polygalaceae (des *Polygala* par exemple) sont dans l'espace caribéen le plus souvent des chaméphytes de milieux ouverts et sec, se développant notamment au sein de savanes.

D'autre part, il faudra étudier les questions de dispersion des semences, notamment par myrmécochorie en lien avec la présence d'une caroncule chez la graine, mais également de mycorhization. Or, ceci peut interférer avec les réussites de réintroduction de l'espèce.

En tout cas, avant d'envisager toute réintroduction sur le site connu ou introduction ailleurs, il faut être certain que le site sera protégé. Ces opérations projetées de réintroduction ou d'introduction devront être documentées et étayées et faire l'objet d'un avis du CSRPN de Martinique et du CNPN.

Au vu du dossier, le GT Flore-CBN du CNPN donne un **avis favorable** au PNA en faveur de l'Estrée de Saint Pierre, avec les recommandations suivantes :

- confirmer rapidement la valeur et l'originalité taxonomique de l'Estrée de Saint-Pierre au sein du genre *Hebecarpa*, en se rapprochant des équipes scientifiques maîtrisant la phylogénie du genre ;
- prioriser la constitution d'un stock mondial de semences important en partageant la production de ce stock, outre le CBN de Brest, avec un réseau d'institutions régionales.



V. Bouillet
Président du GT Flore-CBN du CNPN

Au vu du dossier, la Commission ECB du CNPN suit les recommandations du GT Flore-CBN du CNPN et donne un **avis favorable** pour le PNA en faveur de l'Estrée de Saint Pierre.



M. Métais
Président de la Commission ECB